

## Compte-rendu de la réunion du 11 octobre 2023

## Etaient représenté.e.s :

Les organisations membres du groupe de travail Politiques Publiques du COREPS Les collectivités intéressées

Les représentations d'associations d'élus intéressées pour suivre la démarche La DRAC

La Région

Le COREPS par la voix de sa coordinatrice, Marjorie Glas.

Marjorie Glas, coordinatrice du COREPS, rappelle que la réunion précédente du 11 septembre 2023 avait porté sur une présentation de préconisations en matière de production et de diffusion par les organisations membres du COREPS. Il avait également été demandé aux collectivités intéressées par cette expérimentation de le faire savoir par retour de mail. Aujourd'hui, la liste des collectivités qui souhaitent s'engager ou suivre de près le processus est la suivante (elle a vocation à évoluer dans les prochaines semaines et n'engage en rien ces collectivités de manière définitive) :

- Département de Haute-Savoie
- Département de Savoie
- Département de l'Isère
- Département de la Drôme
- Département de l'Ardèche
- Commune d'Albigny-sur-Saône (métropole de Lyon)
- Commune de Saint-Julien-Molin-Molette (42)
- Communauté de communes Auzon Communauté (43)
- Communauté de communes Val de Virieu (38)
- Ville d'Annonay (07)
- Commune de Pailharès (07)
- Ville et agglomération de Bourg-en-Bresse (01)

La DRAC participera puisqu'elle a initié cette expérimentation. La Région propose de suivre et d'accompagner le processus.

L'objectif de cette réunion du 11 octobre 2023 est d'entendre cette fois le point de vue des collectivités intéressées. Il a été demandé à ces collectivités de préciser ce qui se fait sur leur territoire, ce que seraient leurs besoins et de dire pourquoi une telle expérimentation les intéresse

#### Interventions des élus / agents des collectivités

<u>Michel Morel</u>, maire de <u>Val-de-Virieu</u> prend la parole. Une commission culturelle existe depuis 20 ans sur son territoire. Elle organise des programmations régulières. Elle porte également un projet qui de tiers-lieu culturel à partir de la rénovation d'un bâtiment. La commission travaille depuis un an et demi avec Agora Guiers sur ce dossier. Il laisse la parole à **Stéphanie Court-Fortune**, en charge



d'Agora Guiers : celle-ci explique travailler à la structuration de la commission culture et de ce qu'elle propose. Elle travaille notamment avec le département de l'Isère concernant les axes sur l'EAC et pour pérenniser l'action de cette commission composée de citoyens. Le tiers-Lieu en projet a vocation à être labellisé « Fabrique de territoires ». Elle souhaite dans ce cadre expérimenter de nouvelles modalités d'action notamment à travers une co-construction du projet. L'objectif est de réaliser un tiers-lieu lié à la création artistique.

<u>Fabien Plasson</u>, adjoint à la commune de <u>St Julien Molin Molette</u>. St Julien Molin Molette est une petite commune rurale avec une forte présence artistique. Il y a beaucoup d'associations. Il s'agit de son premier mandat. L'équipe municipale souhaite développer la culture. Il existe dans la commune des équipements qui peuvent recevoir de la résidence. Mais la commune manque de moyens. Une saison culturelle existe depuis trois ans et est menée par quelques élus et citoyens. Tous souhaiteraient pouvoir travailler le projet culturel dans sa globalité, de la création jusqu'à la diffusion, en passant par l'action culturelle.

Maxime Gonzalez, Auzon Communauté. Cette communauté de communes se situe en Haute-Loire, à la frontière du Puy-de-Dôme. Il s'agit d'une petite intercommunalité avec 12 communes pour 9500 habitants. Il existe des bibliothèques sur 9 communes, qui sont montées en réseau, avec beaucoup d'animations et une carte unique. Il existe également sur le territoire une saison culturelle itinérante : celle-ci se fait avec très peu de moyens. Il y a aussi une CTEAC qui a permis une prise d'envergure du service culture de la communauté de communes (le budget a été multiplié par trois grâce aux fonds des partenaires). Aujourd'hui, le budget est de 45.000 euros. Il y a aujourd'hui une volonté d'élargir l'EAC avec une ouverture aux publics dits empêchés. Le territoire souffre en revanche d'une carence sur les lieux de diffusion : les salles polyvalentes sont très prisées. La communauté de communes souhaite investir des lieux naturels d'exception : friches, théâtre de verdure, notamment pour des résidences d'artistes. Maxime Gonzalez fait part d'un manque de visibilité sur les dispositifs existants, ainsi que d'un manque de temps et de moyens. Il propose de voir ensemble comment réinventer les choses et se dit ouvert à toute proposition concernant la diffusion et la médiation.

Maryline St Cyr, Albigny-sur-Saône / Val-de-Saône. Son territoire développe une partie EAC importante qui prend appui sur une bibliothèque, une école, une MECS, un centre gériatrique. La communauté de communes souhaite plutôt développer aujourd'hui une logique de tournée sur le tracé Lyon-Villefranche. L'EPCI se situe en effet sur la métropole de Lyon mais aussi à proximité de l'Ain. Elle explique aussi devoir rassurer les élus sur l'intérêt de co-produire des événements. La dimension intercommunale de l'expérimentation lui semble aussi intéressante. Elle appelle enfin à mener cette expérimentation tout en tachant de consolider l'existant, en travaillant à la continuité du travail.

<u>Yves Dumoulin, maire de Fareins</u>. Fareins est une commune de 2500 habitants, proche d'Albigny. Il est également vice-président à la culture de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée. Dombes Saône Vallée propose depuis quelques années une offre culturelle avec des spectacles sur l'ensemble des communes. Il exprime des difficultés concernant la programmation, qu'il s'agisse de sa mise en place, de la diffusion de l'information, de la communication. Le territoire possède également la Maison éclusière à Parcieux (en partenariat avec les VNF) : ce site a été transformé en tiers-lieu



(musée, salle de spectacle, voie bleue). Il attire un public tout autour. En tant que maire, il a actuellement besoin d'aide ou de conseil autour d'un projet sur le château du Bouchet, pour en faire un lieu de résidence d'artistes, de stages, etc. Comment faire ? C'est un budget. Il aimerait en faire une maison du peuple. Il souhaite enfin développer sur son territoire les arts de la rue ainsi que des installations plastiques en extérieur (sculptures).

<u>Denis Bouffin, DAC de la ville d'Annonay</u>. Il n'est pas preneur pour être terrain d'expérimentation mais plutôt preneur de la réflexion qui va se faire au sein du COREPS. Il y a un nombre important d'acteurs culturels sur le territoire, une véritable dynamique territoriale. L'idée serait plutôt de suivre le processus, de contribuer si nécessaire.

Eloïse Braets, Département de Haute-Savoie. Côté spectacle vivant, la collectivité est riche d'un grand nombre d'acteurs. Elle vient au soutien en fonctionnement dans la durée et propose peu d'appels à projets. Quelques dispositifs existent comme une aide aux résidences artistiques et une aide à la diffusion dans les festivals. Il y a également un schéma départemental des enseignements artistiques. Et enfin des dispositifs tournés vers les publics (EAC en collèges et tournées dans les EHPAD et établissement médico-sociaux). Concernant l'expérimentation, le département n'est pas dans une dynamique de renouvellement mais dans les marges des possibilités existent. Par exemple concernant le développement de l'aide aux résidences artistiques qui pourrait être ancrée sur les travaux du COREPS. Par exemple à travers le positionnement du département comme guichet et ressource en ingénierie. Par exemple à travers un travail mené en interne sur la question de la transition écologique dans la culture et la critérisation des subventions. Le département a plutôt un intérêt pour le partage d'expériences et de réflexions.

Michel Rotterdam, département de l'Ardèche. Les questionnements évoqués traversent sa collectivité. Il existe un fort ancrage des CTEAC dans son département avec une dynamique en cours sur les VPCT. Ces dispositifs réinterrogent nos manières de faire, habituellement très sectorisées, en silo. La formation action impulsée par la DRAC avec l'OPC sur les VPCT va obliger à bouger les lignes. Le COREPS l'intéresse aussi pour cela. Le département s'interroge aussi sur la relation entre les acteurs labellisés et les CTEAC. On invite historiquement les territoires à s'appuyer sur les structures conventionnées / labellisées. Cela est bien admis mais il existe une véritable disparité de structures pour porter l'ingénierie d'une CTEAC. Il faudrait mieux définir les rôles et missions de chacun làdedans. Enfin, il explique que le souhait des élus du département de l'Ardèche a été initialement de simplifier les dispositifs de soutien aux structures associatives. Cela a contribué à gommer les aspérités de chaque secteur. Cependant, après une année, les élus souhaitent à nouveau affiner des critères spécifiques en prenant en compte les différents secteurs. L'appel à expérimentation pourrait permettre de réinventer à partir de cette page blanche.

<u>Palmira Picon, directrice du CNAREP Quelques p'Arts</u>. Elle excuse Evelyne Millesi, élue à Paillarès, intéressée par l'expérimentation. Elle fait partie des communes qui co-portent un projet artistique et culturel de territoire composé en concertation avec 16 autres communes et 2 communautés de communes sur 2000 km2 et 100.000 habitants. Chaque commune partenaire est partenaire financier. Il existe une solidarité forte. Ce projet artistique et culturel de territoire bénéficie également des aides du département de l'Ardèche, de l'Etat, de la Région, du département de la Loire. Pailharès a



été une commune pionnière pour accueillir des artistes en création sur plusieurs lieux (en arts de la rue). Elle mentionne également le travail de la communauté de communes Porte-Drôme-Ardèche qui travaille en transversalité sur les champs de la médiation, de la production, de la recherche. La question qui serait à aborder serait comment consolider ces projets-là qui sont en souffrance, assurer des retombées sur les emplois artistiques et permettre à ces communes qui aident d'être renforcées dans leur choix. Il s'agit de co-construire un projet culturel mais aussi de permettre aux collectivités d'être des lieux de création, de résidence, de médiation. D'en faire des acteurs à part entière.

# Interventions des organisations membres du COREPS et de la DRAC

<u>Valère Bertrand (SYNAVI)</u> appelle à travailler dans la dentelle. Il observe une grande diversité de territoires (ruraux / urbains / à la frontière). Il interroge également la question de la gouvernance de ces expérimentations et demande à ce que les organisations syndicales aient une place dans la concertation qui sera menée. Il demande enfin ce qu'il en est des autres dispositifs existants (VPCT, contrats de résonance, mieux produire mieux diffuser) : quelle articulation entre tous ces éléments ? Il demande finalement quels seront les interlocuteurs privilégiés : EPCI, Départements, etc. En tout état de cause, il trouve ce projet d'expérimentation enthousiasmant car chacun accepte de bouger les lignes pour aller vers de l'inconnu.

<u>Jacqueline Broll (DRAC)</u> propose de faire un point pour tous sur ce que sont les autres dispositifs évoqués par Valère Bertrand.

- Les Conventions territoriales d'éducation artistique et culturelles CTEAC / Les VPCT (vers des projets culturels de territoires) : les CTEAC se sont construites en associant tous les services de l'Etat concernés. Ceux-ci ont travaillé avec différents niveaux de collectivités. Cela a abouti à une contractualisation entre communes et intercommunalités autour de l'EAC. A chaque fois, l'échelle choisie se veut la plus pertinente possible. Le projet de CTEAC est porté depuis 2014. Aujourd'hui, on compte entre 74 et 76 CTEAC. Des VPCT sont en cours sur certains territoires dont l'objectif est de développer le contenu des interventions au-delà de l'EAC (résidences, diffusion, etc.) : sont notamment concernées Loire Forez Agglo et Bugey Sud, ainsi que des EPCI situés en Ardèche et dans la Drôme. Dans chacun de ces territoires, il est demandé à ce que des heures soient consacrées à la coordination de ces CTEAC. Cela constitue un réseau d'acteurs qui connaissent très bien le territoire. Concernant plus spécifiquement les VPCT : ceux-ci sont actuellement en construction avec l'OPC, AURA-SV, l'ARALL, le CNFPT, la Région, les départements, les EPCI, l'UFISC et Culture.co : les territoires mettant en place un VPCT bénéficient d'un accompagnement sur 2 ans, construit avec des séminaires, des temps de réflexion avec un mentor. Ce cycle a fonctionné sur une première cohorte en juin et septembre. La prochaine cohorte aura lieu en novembre et décembre.
- Les contrats de résonnance : contrairement aux CTEAC et aux VPCT, qui sont directement portés par la DRAC, les contrats de résonance sont issus d'un travail en train de se mener au niveau de la DGCA (ministère de la Culture). Ces contrats ont vocation à être proposés aux



structures labellisées et conventionnées. L'objectif est de réfléchir à la manière dont il est possible de travailler avec les territoires environnants voire plus éloignés. L'analyse des besoins du territoire se fait avec les acteurs du territoire. Le ministère souhaite faire en sorte que cet outil contractuel devienne un outil pertinent (CPO) pour être adapté aux réalités professionnelles d'un territoire et adapter les interactions aux transitions. L'objectif est d'aboutir à des CPO adaptés au contexte du territoire. Pour le moment, ce dispositif n'est pas encore en fonction. Un travail est en cours pour une expérimentation sur des territoires.

➤ Ubavka Zaric précise que s'ajoute là-dessus le plan Mieux produire mieux diffuser. Il part du constat que de nombreuses productions trouvent peu de dates de diffusion. Comment faire en sorte que les créations trouvent une meilleure exploitation et une durée de vie plus longue ? Ce plan est aussi lié à la transition écologique. L'objectif est donc de mieux tourner sur des zones géographiques données, à plus petite échelle. Il faut penser des collaborations en amont en lien avec des structures professionnelles mais aussi des collectivités territoriales, tout en améliorant l'emploi artistique. Le travail doit se faire à l'échelle des territoires.

Concernant cette expérimentation « COREPS », il faudra voir comment des articulations pourront éventuellement s'opérer.

**Floriane Mercier (DRAC)** précise que ces expérimentations permettent de dégager une méthodologie de travail qui change. D'autres manières de faire. Il ne s'agit pas d'empiler les choses : les problématiques sont identiques sur des objets de travail différents. La manière de regarder doit changer. La volonté n'est pas d'en rajouter une couche. En fonction des territoires volontaires, il faudra voir quelles problématiques on veut travailler ensemble sur toutes ces questions.

Maryline Saint-Cyr demande s'il y aura une sélection. Tout le monde ne rentrera pas dans dispositif.

Jacqueline Broll (DRAC) précise qu'il est important de définir en amont des critères sur lesquels on va pouvoir établir avec qui et comment on va travailler. Il y aura bien sûr la limite des moyens qu'on peut y consacrer mais nous n'en sommes pas encore là. L'exposé qui a été fait donne un aperçu très large des questions posées par les collectivités. Reste à voir comment on travaille à partir de cela.

**Maryline Saint-Cyr** revient sur la logique de tournée. Il faut rassembler nos forces pour être plus ensemble, elle propose de faire candidature commune avec Yves Dumoulin notamment pour interroger les frontières. Elle demande par ailleurs si la métropole de Lyon s'est positionnée.

**Jacqueline Broll (DRAC)** explique que cet espace d'expérimentation permet d'imaginer de nouvelles formes de coopération. Rien n'interdit d'échanger avec tous ceux qui sont concernés par l'expérimentation, quand bien même ils ne se sont pas officiellement positionnés.

**Valère Bertrand (SYNAVI)** demande dans quelle mesure la Région serait en mesure de faire bouger les lignes ? Observer c'est bien. Participer c'est mieux.

**Isabelle Pachot (Région)** explique que le service public et territoire auquel elle appartient n'a pas suivi les précédentes réunions. Il est compliqué de répondre. L'AAP Cultures en territoires est une 1<sup>e</sup>



expérimentation pour croiser les interventions entre action culturelle et création. Un bilan sera présenté au COREPS pour identifier la suite.

Sébastien Guerrier (CGT Spectacle Auvergne) se réjouit de la présence de nombreuses collectivités. Il a l'impression que les élus manquent d'information, il faudra y travailler pour favoriser la coopération entre élus et artistes, qui ont aussi besoin de compétences. L'expérimentation permettra aussi peut-être d'impliquer davantage d'artistes des territoires concernés. Il faudra aussi faire respecter la parité Femmes / Hommes, le paiement des personnes, la transition écologique, l'implantation des artistes sur les territoires. Concernant les collectivités qui ne sont pas présentes sur cette réunion, il sera toujours possible de les faire suivre derrière.

## **Calendrier à venir**

Une prochaine réunion aura lieu début décembre pour proposer un cadre de travail plus précis après échange avec la DRAC.